

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021 – 2022 – 2023

DIRECTIVES

- Le plan triennal d'immobilisation (PTI) constitue un ensemble de projets d'investissement que la Municipalité prévoit réaliser et/ou initier au cours des prochaines années.
- L'adoption du PTI confirme l'intention du conseil municipal mais ne constitue pas une autorisation de dépenser, un engagement ou même une garantie de réalisation.
- Le PTI est sujet à changement et que son adoption ne garantit pas la réalisation des travaux qui y sont énumérés
- Certains projets inscrits au PTI sont sous réserve d'approbation d'une subvention, d'un programme gouvernemental, etc.
- Chaque projet doit être approuvé par le conseil municipal avant d'être amorcé.

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021 – 2022 – 2023

PROJETS	FINANCEMENT	2021	2022	2023	TOTAL
Gestion financière et administrative					
Accotement Rang St-Alexandre	FG ¹	45 000 \$			1 600 000 \$
Réhabilitation Rang Ste-Geneviève	AIRL/Emprunt			1 600 000 \$	1 600 000 \$
Transport et voirie					
Borne électrique	FG	3 000 \$			3 000 \$
Vélos électriques	Subvention/FG	5 834 \$			5 834 \$
Hygiène du milieu					
Travaux de réfection infrastructures conduites rang Saint-Pierre	PRIMEAU/Emprunt/MTQ		4 000 000 \$		4 000 000 \$
Travaux Capucines ouverture phase II	Emprunt		600 000 \$		600 000 \$
Assainissement des eaux usées	FIMEAU/Emprunt			1 200 000 \$	1 200 000 \$
Sécurité – publique – civile					
Aménagement – urbanisme - développement					
Loisirs et culture					
Pavillon Turcotte	FTD/Caisse/FG	150 000 \$			150 000 \$
Sentier pédestre	PNH/FG	53 000 \$			53 000 \$
Haltes cyclistes	PRIMADA	37 698 \$			37 698 \$
Parc des générations	FTD/FG		200 000 \$		200 000 \$
TOTAL		294 532 \$	4 800 000 \$	2 800 000 \$	7 849 532 \$

¹ Fond général